

Conditions d'affiliation Des Centres de formation

Catégorisation

Un classement des écoles est établi en fonction de leur possibilité à assurer une validation prise en compte pour la délivrance de l'Attestation Fédérale de Compétences.

	A	B	C	D
	Ecole créée >3ans Avec numéro de déclaration d'existence	Ecole créée >3ans Sans numéro de déclaration d'existence	Ecole créée <3ans Avec numéro de déclaration d'existence	Ecole créée <3ans Sans numéro de déclaration d'existence
Formation	Possibilité de Prise en charge	Sans prise en charge	Possibilité de prise en charge	Sans prise en charge
Validation	Validation faite par le centre de formation	Validation faite par le centre de formation	Validation faite par le Pôle formation de la FFK	Validation faite par le Pôle formation de la FFK

Conditions d'affiliation

Pour être considéré comme Centre de Formation admis et listés par la FFK, les critères sont les suivants:

- L'ensemble de la formation proposée en kinésiologie, par l'école, égale au moins 800 heures
- L'enseignement défini par le linéaire pédagogique fédéral comportera les 600h minimum du cursus de l'apprenant
- Avoir un Statut juridique correspondant aux fonctions de l'organisme

- Fournir le Kbis, pour les sociétés ou un justificatif pour les autres statuts
- Justifier d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Exploitation (RCP & RCE)
- L'adhésion de l'ensemble des Apprenants à la FFK est obligatoire
- Faire une demande d'adhésion auprès de la FFK
- Un Responsable d'école peut être enseignant en kinésiologie ou avoir été kinésologue. Il peut être, aussi, l'un comme l'autre dirigeant ou gérant de société, non kinésologue. Dans ce cas, il lui est imposé d'avoir un Directeur Technique Pédagogique ou un Coordinateur Technique, affilié à la FFK en tant que Formateur kinésologue.
- Le centre de formation fait appel à des kinésologues enseignants, affiliés à la FFK pour les matières kinésiologiques
- Chaque école est responsable de ses Formateurs
- Le contrôle des connaissances des élèves doit observer les critères de validation de fin de cursus établis par la FFK. C'est l'attestation de l'école qui est entériné
- L'examen de fin de formation se déroule selon le "Référentiel de validation"
- Etre à jour de cotisation